

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2018

1. Vérification du quorum

Présents : Aude BALLOT, Madeleine CHABANOLLE, Cécile DECARY-BOUGONNA, Viviane DELLE-VEDOVE, Bruno DUFAURE DE CITRES, Jean-Marc IFFLY, Annie LARDON, Marylène MANCINI, Georges MASSARDIER, Bruno MOULIN, Edith PARADIS, Jean-Yves RIOCREUX, Bernard ROUSSET, Mireille SABATTIER, Emmanuel SALGADO.

Absents : Bernard BRUYERE, Jean-Luc GADRET, Frédéric LARGERON, Sylvie MARCOUX, Karine PERAUD, Solange OLLIVIER-PEVEL en retard arrivée à 20 h 20, Monique REYNAUD, Alain ROMEYER.

Pouvoirs : Bernard BRUYERE à Emmanuel SALGADO, Jean-Luc GADRET à Jean-Marc IFFLY, Frédéric LARGERON à Madeleine CHABANOLLE, Sylvie MARCOUX à Bruno MOULIN, Karine PERAUD à Mireille SABATTIER, Monique REYNAUD à Marylène MANCINI

2. Nomination du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Cécile DECARY-BOUGONNA

3. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 juin 2018

Madeleine CHABANOLLE propose que l'approbation se fasse en fin du Conseil afin de répondre aux questions diverses.

En fin de Conseil, Madeleine CHABANOLLE revient donc sur ce point.

- Madeleine CHABANOLLE prend la parole à propos de la demande de Solange Pevel sur l'approbation du procès-verbal du 23 mai 2018 : les deux questions étaient déjà notées sur ce procès-verbal.

- Madeleine CHABANOLLE apporte quelques précisions concernant les questions diverses du Conseil Municipal du 13 juin 2018 posées par Solange PEVEL en présence de M. CHEVALIER, Huissier de Justice à Yssingaux. Madeleine CHABANOLLE lui demande si elle était au courant de la présence de Mr CHEVALIER dans la salle. Mme PEVEL répond par la négative. Sur les procès-verbaux du 21 mars 2018 et du 23 mai 2018, il n'a pas été question d'un courrier envoyé à la Direction Départementale des Finances Publiques. La question posée par Mme PEVEL n'était pas claire. Dans le procès-verbal du 21 mars 2018, le point N°14 aborde le renouvellement du bail et seulement ce point-là. La précision qui est demandée par Mr SALGADO concerne la résiliation du bail.

Madeleine CHABANOLLE précise : Solange, tu nous as demandé d'être clairs quand nous évoquons ou nous verbalisons dans les procès-verbaux. Les questions posées par quelqu'un d'extérieur aux conseillers municipaux et reposer ensuite au Conseil Municipal ne sont pas toujours claires, c'est ce qui s'est passé au Conseil Municipal du 13 juin 2018. Je t'invite donc à poser des questions claires et explicites.

- Mireille SABATTIER prend la parole pour demander de remplacer la phrase « Pour des raisons d'économie [...] afin d'éviter des dépenses supplémentaires » par « Le lave-vaisselle semi-professionnel de l'école est utilisé par la mairie depuis 2012. Il sera récupéré par l'école. La mairie sera équipée d'un nouveau lave-vaisselle basique (environ 150 €). »

Mireille SABATTIER précise que le nouveau lave-vaisselle est neuf mais a un ou plusieurs défauts d'aspect, d'où le prix.

- Bruno DUFAURE DE CITRES précise qu'il était avec M. Jacky GERPHAGNON lorsque la fameuse subvention aux associations a été votée et que M. Bruno MOULIN ne risquait pas d'être présent lors de l'attribution des 300 € car c'était lors du premier mandat de M. Michel Bonnefoy, avant 2008. Bruno MOULIN dément et indique que ce n'est pas possible car la subvention est en place depuis 2009.

- Bruno DUFAURE DE CITRES indique que le vote des 200 € pour les nouvelles associations est illégal car n'était pas inscrite à l'ordre du jour. Madeleine CHABANOLLE propose de le remettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

- Solange PEVEL demande une modification concernant son intervention à propos du montant qui avait baissé de 300 € à 200 €. Frédéric LARGERON précise que le montant de la subvention aux associations est forfaitaire pour les toutes premières demandes et non pas par rapport à la date de création des associations.

4. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Remplacement poteau incendie Gare Routière : VEOLIA (2 399.40 € H.T.)
- Pompe à graisse Service Technique : WURTH (329.00 € H.T.)
- Plonge inox 1 bac avec égouttoir + douchette Cantine Ecole Maternelle F. Dolto : PRO INOX (454.00 € H.T.)
- Reprise enrobé en périphérie des établissements « Autocars Driot Masson » partie domaine public : Ets BRUYERE (8 249.78 € H.T.).

5. Rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes « Loire-Semène »

Il vous est proposé de prendre connaissance du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes «Loire-Semène ».

Le Rapport d'Activité 2017 de la Communauté de Communes "Loire-Semène" est consultable sur le site internet : www.loire-semene.fr - Rubrique : "La Communauté" - Onglet : "Rapport d'activité".

Un exemplaire du rapport d'activité a été imprimé (173 pages) et sera consultable en juillet et août après la réunion de Conseil Municipal auprès du Secrétariat de Mairie.

VOTE : adopté à l'unanimité

6. Attribution marchés « Aménagement de la RD 500 – Entrée nord » : Lot 1 Tranche Ferme 2 (autres réseaux) et Lot 2 Tranche Ferme (Voirie)

Dans sa séance du 23 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention de groupement de commandes entre la Commune et la Communauté de Communes « Loire-Semène » dans le cadre de l'aménagement de la RD 500 – Entrée Nord.

La Communauté de Communes est coordonnateur de ce groupement.

La consultation pour les travaux de l'aménagement de la RD 500 – Entrée Nord a été lancée par voie de procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 par la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

Le marché de travaux est constitué de deux lots indépendants :

Lot 1 - Réseaux décomposés en deux tranches fermes :

- Tranche Ferme 1 (Eaux Usées et Eaux Pluviales Urbaines) : Communauté de Communes « Loire-Semène »
- Tranche Ferme 2 (autres réseaux) : Commune de Saint-Didier en Velay

Lot 2 – Voirie : Une seule et unique Tranche Ferme : Commune de Saint-Didier en Velay.

La Commission d'études des offres de prix de la Communauté de Communes « Loire-Semène » s'est tenue le 26 juin 2018 pour l'ouverture des plis.

Après vérification et analyse des offres, cette Commission se réunit à nouveau pour l'attribution le 10 juillet 2018. Le Conseil Communautaire dans sa séance du 10 juillet 2018 autorisera Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer le dit marché.

Le résultat de cette consultation sera communiqué au Conseil Municipal lors de la séance du 11 juillet 2018.

Il vous est proposé d'attribuer la Tranche Ferme 2 (autres réseaux) du lot 1 et la Tranche Ferme du lot 2 (voirie) aux entreprises classées numéro 1.

Bruno MOULIN détaille donc les appels d'offres et les entreprises retenues :

Lot 1 - Tranche ferme 2 : autres réseaux

Nous avons reçu 4 réponses allant de 311 794.40 € H.T. à 526 364.16 € H.T.
L'estimation par le Maître d'Oeuvre était de 389 199.40 € H.T.

L'entreprise proposée est BOUCHARDON (co-traitant : FAURIE) pour un montant de 311 794.40 € H.T.

Bruno MOULIN précise qu'il s'agit de la partie concernant la Commune et non pas la Communauté de Communes.

Les chiffres pour la partie Communauté de Communes :

L'estimation était à 299 105.60 € H.T., BOUCHARDON (co-traitant FAURIE) était également l'entreprise la mieux-disante avec un montant de 288 115.60 € H.T.

Lot 2 : voirie

Nous avons reçu 4 réponses allant de 388 960.00 € H.T. à 497 117.40 € H.T.

L'estimation par le Maître d'Oeuvre était de 457 965.00 € H.T.

L'entreprise proposée est BROCC TP pour un montant de 388 960.00 € H.T.

Pour les 2 entreprises choisies cela représente des écarts conséquents avec les estimations du Maître d'Oeuvre. Cela représente donc pour la Commune 146 000 € en moins par rapport à ce qui avait été prévu (soit 16,9 % en moins).

L'entreprise BOUCHARDON (co-traitant FAURIE) a été choisie hier (10 juillet 2018) par la Communauté de Communes et il s'agit pour nous d'en faire de même ce jour.

Pour rappel des Conseils précédents Bruno Moulin rappelle les évaluations du montant total : 460 000.00 € H.T. soit 230 000.00 € H.T. par an sur 2 ans.

Les travaux sont prévus sur le dernier trimestre 2018 et le premier semestre 2019.

Il nous est donc proposé de valider ces 2 entreprises pour les travaux de la RD 500.

Marylène MANCINI demande : quelles étaient les autres entreprises ?

En réponse voici le tableau ci-dessous et Bruno MOULIN précise qu'il y a une grosse différence avec BOUCHARDON qui tenait vraiment à faire ce chantier.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE
GROUPEMENT DE COMMANDES - COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE - COMMUNE DE SAINT DIDIER EN VELAY
SAINT DIDIER EN VELAY - RD500 - RESTRUCTURATION DES RESEAUX - TRAVAUX DE VOIRIE

CONSULTATION DU 01 JUIN 2018, RETOUR DES PLIS LE 25 JUIN 2018, OUVERTURE DES PLIS LE 26 JUIN 2018 - ATTRIBUTION 10 JUILLET 2018

ENTREPRISES	LOT 1 - RESEAUX				LOT 2 - VOIRIE		LE MEMOIRE TECHNIQUE										ELAN FINAL	CLASSEMENT FBI-ie				
	LE COÛT				LE COÛT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT		MONTANT				MONTANT			
	Cote Commune à Loire Semène Montant HT	Mairie Saint Didier en Velay Montant HT	Total Montant HT	%	Mairie Saint Didier en Velay Montant HT	%	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT	MONTANT				
ESTIM FBI-ie	299 105,69 €	329 199,40 €	628 305,09 €	60,00%	457 965,00 €	60,00%	1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	5%	10%	5%	20%	40%	100%	
BOUCHARDON Christian FAURIE	248 115,69 €	311 794,40 €	559 910,09 €	60,00%			1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	0%	10%	3%	13%	33%	83,00%	1
TREMA	361 943,40 €	413 264,10 €	775 207,50 €	48,41%			1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	5%	10%	5%	20%	40%	86,43%	2
SDRTP Base	440 544,94 €	482 902,06 €	923 447,00 €	38,94%			1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	5%	10%	5%	20%	40%	78,88%	
SDRTP Variante	339 796,94 €	482 902,06 €	821 699,00 €	40,82%			1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	5%	10%	5%	20%	40%	80,82%	
TPCF	584 528,84 €	526 364,16 €	1 110 893,00 €	32,40%			1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	6%	10%	5%	20%	40%	72,40%	
BROC TP					388 960,00 €	60,00%	1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	4%	8%	5%	17%	37%	87,00%	1
BFFAGE					433 342,84 €	53,85%	1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	5%	10%	5%	20%	40%	93,85%	2
COLAS					497 117,40 €	46,89%	1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	5%	10%	5%	20%	40%	88,85%	4
EUROVIA					436 281,69 €	53,49%	1%	1%	10%	2%	2%	1%	17%	3%	3%	5%	10%	5%	20%	40%	93,49%	3

Franck Beaulalque Ingénierie – Infrastructure et Environnement
FBI-ie
Centre de la Boucharde – 43199 Saint Didier en Velay
Tel 04-71-58-28-19
frank.beaulalque@pmb.com

Madeleine CHABANOLLE indique que les 2 entreprises choisies doivent nous donner un planning pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot 1 Tranche Ferme 2 (autres réseaux) à l'entreprise BOUCHARDON (co-traitant FAURIE) pour un montant de 311 794.40 € H.T. et le lot 2 Voiries à l'entreprise BROC TP pour un montant de 388 960.00 € H.T.

VOTE : adopté à l'unanimité

7. Convention de fonds de concours à passer avec la Communauté de Communes « Loire-Semène » pour le projet de réfection des réseaux de la RD 500

Il vous est proposé d'approuver la convention de fonds de concours à passer avec la Communauté de Communes « Loire-Semène » dans le cadre du projet de réfection des réseaux de la RD 500.

Cette convention prévoit que la Commune en tant qu'aménageur, verse à la Communauté de Communes « Loire-Semène », un fonds de concours d'un montant de 11 962.02 € (Travaux : 11 062.50 € + Travaux préparatoires : 346.39 € + Maîtrise d'œuvre : 553.13 €) pour la mise en œuvre d'un bassin de rétention des eaux pluviales recevant une partie des eaux pluviales de la future voirie communale aménagée pour sécuriser le carrefour et desservir le futur lotissement.

Bruno MOULIN précise que le bassin de rétention se situera juste après le garage Bonnefoy (sur le bas côté dans le virage, en dessous).

Ce montant estimatif fera l'objet d'un réajustement, au moment de la réception des factures définitives au vu des travaux réalisés. Une clé de répartition de 15 % pour la part communale correspondant au volume collecté sera appliquée.

Compte-tenu du montant estimatif total de l'opération qui s'élève à 312 132.65 € H.T. (Travaux préparatoires : 9 365.50 €, Assainissement Eaux Pluviales : 96 320.00 € H.T., Assainissement : 193 420.00 € H.T., Maîtrise d'œuvre : 13 027.15 €), niveau Dossier de Consultation des Entreprises, le fonds de concours n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le fonds de concours sera mandaté à la réception des travaux sur présentation d'un état représentatif des dépenses réalisées visé par le Trésorier Payeur.

Bruno MOULIN complète les explications :

Dans l'accord concernant la prise de la compétence « Assainissement » par la Communauté de Communes « Loire-Semène » : la Communauté de Communes reprend l'entretien des installations/voiries/réseaux existants. Pour les nouvelles installations privées ou réalisées par la Commune (ex : accès au château d'eau et projet de nouvelle voirie de la Route Nationale à Jabry), elles restent à la charge de la Commune. Elles passeront par la suite à la Communauté de Communes.

Donc, nous avons une part d'eau pluviale provenant des nouvelles voiries estimée à 15 % du volume total du nouveau bassin donc ces 15% restent à la charge de la commune et donc sera remboursée à la Communauté de Communes sous la forme d'un fond de concours de 15 % du montant du bassin, 85 % étant à sa charge (85 % provenant des eaux pluviales provenant des voiries existantes). L'accord a été difficile à trouver et s'est fait à l'issue d'une négociation compliquée.

Aude BALLOT demande si le bassin sera visible de la rue. Bruno MOULIN répond : non, il sera enterré.

VOTE : adopté à l'unanimité

8. Acquisition utilitaire benne Service Technique

Bernard ROUSSET prend la parole :

Comme prévu dans le budget, il est nécessaire d'acquérir un utilitaire benne 3 T 500 pour remplacer l'utilitaire Nissan du Service Technique qui est en mauvais état. Après recherche d'un véhicule d'occasion, la Commune a obtenu deux devis :

- Artisan Menuisier (Saint Jeures) : utilitaire Iveco - 66 000 kms - 22 000 € H.T.
- Garage Rivat (Saint-Etienne) : utilitaire Renault Master benne - 30 600 kms – 18 750 € H.T.

Il vous est proposé d'acquérir l'utilitaire Renault Master benne au Garage Rivat pour un montant de 18 750 € H.T.

Aude BALLOT remarque qu'il a deux fois moins de kilomètres que le premier.

Jean Marc IFFLY demande combien de kms a le véhicule que nous remplaçons. Bernard ROUSSET répond qu'il est de 1999, en très mauvais état, avec une benne rouillée et pense qu'il ne passera surement pas au contrôle technique.

Solange PEVEL demande de quelle est l'année est le nouveau véhicule. Bernard ROUSSET répond qu'il est de 2014.

VOTE : adopté à l'unanimité

Solange PEVEL demande si d'autres véhicules sont à remplacer. Bernard ROUSSET répond que le véhicule utilitaire de Dominique RASCLE est à remplacer car risque de ne pas passer au contrôle technique non plus mais ce sera de toute façon beaucoup moins cher car c'est un petit véhicule utilitaire.

9. Acquisition équipement utilitaire benne Service Technique

Bernard ROUSSET poursuit :

Il est nécessaire d'équiper l'utilitaire benne d'un bras hydraulique et d'une benne. Dépense non prévue au départ.

Nous avons donc décidé de reporter les achats qui avaient été prévus cette année : débroussailleuse, perceuse et la saleuse à l'an prochain.

La somme de ces 3 engins compensera l'achat de la benne et du bras hydraulique.

Deux devis ont été demandés aux Ets CORNUT (Montfaucon) :

- Matériel d'occasion pour un montant total de 11 520.00 € H.T.
- Matériel neuf pour un montant total de 14 720.00 € H.T.

Il vous est proposé d'acquérir l'équipement d'occasion (qui est un matériel de démonstration qui n'a pratiquement jamais servi) pour l'utilitaire benne aux Ets CORNUT pour un montant de 11 520 € H.T.

Bernard ROUSSET précise qu'il est garanti 1 an.

Marylène MANCINI remarque qu'il y a peu d'écart entre le neuf et l'occasion.

Bernard ROUSSET répond que c'est normal car il n'a presque jamais servi (en tout cas pas sur chantier), qu'il était sur camion de démonstration.

VOTE : adopté à l'unanimité

10. Acompte participation 2018 OGEC Ecole Jeanne d'Arc

Il vous est proposé de verser un acompte de 35 000 € sur la participation 2018 de l'OGEC pour l'Ecole Jeanne d'Arc.

Mireille SABATTIER et Madeleine CHABANOLLE répondent à Emmanuel SALGADO que cela correspond à environ 30 % du montant total de la participation.

Vote : adopté à l'unanimité

11. Subvention 2018 Tennis Club au titre du soutien à l'emploi sportif

Le Tennis Club, comme les années précédentes, demande au Conseil Municipal de délibérer sur la répartition de la subvention de 2 754.15 € allouée par la Commune lors du Conseil Municipal du 13 juin 2018 comme suit : un montant de 1 021.10 € (40.52 h/mois x 12 mois x 2.10 €) qui sert à participer au financement de l'emploi sportif « Profession Sport » d'un breveté d'Etat et le reste de la subvention concourant au fonctionnement général du Club.

Vote : adopté à l'unanimité

12. Astreintes estivales piscine Été 2018 Service Technique

Il vous est proposé de valider le fonctionnement suivant pour les astreintes estivales pour la piscine pour l'été 2018 :

- Mise en place pendant la période d'ouverture de la piscine : du vendredi 29 juin 2018 au vendredi 31 août 2018 inclus.
- Deux agents concernés : Mr Christophe GUIGNAND et Mr Ludovic MILLIERE.
- Planning établi du vendredi 6 h au vendredi suivant 6 h.
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 €. Correspondant au même montant qu'en hiver.

VOTE : adopté à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Madeleine CHABANOLLE nous informe que la demande concernant le renouvellement du bail de la Trésorerie est en cours de traitement par le responsable du Centre des Finances Publiques, donc reporté au Conseil Municipal de septembre.

- Bernard ROUSSET prend la parole pour expliquer que les travaux de voirie par l'entreprise EIFFAGE ont commencé et sont bientôt finis :

- le goudronnement Véron de la Combe/ Lafayette / Rullière
- la réfection du trottoir rue des Roses
- la tranchée pour lampadaire rue des Jonquilles a été goudronnée

Bruno MOULIN signale qu'EIFFAGE est une entreprise efficace.

Des bordures ont été relevées en accord avec certains riverains afin d'éviter les venues d'eau.

Emmanuel SALGADO : signale qu'il avait dit que c'était une bonne entreprise mais qu'elle est en difficulté au niveau national.

Bruno MOULIN signale que des engins agricoles à fort tonnage sont repassés dessus et que les chemins refaits sont déjà abimés...

- Madeleine CHABANOLLE informe que l'association du GLAD a été reçue pour reparler de la subvention.

La mairie participera au paiement de la clique sur facture pour animer la vogue et poursuivre la retraite au flambeau.

Bruno DUFAURE DE CITRES signale que la subvention versée au GLAD a été diminuée de 300 euros.

Les membres du GLAD vont s'arranger pour ne pas occuper le gymnase le mercredi après-midi avant le Carnaval.

Concernant le défilé des Miss il a été discuté d'une réorganisation : notamment plus de défilé en maillot de bain le dimanche matin mais privilégier un défilé habillé par lycée Testud au Chambon Feugerolles ou un magasin par exemple à la manière d'un défilé de mode. Le but étant également d'attirer les candidatures de Miss.

Jean-Yves RIOCREUX propose que nous demandions à Grégory Blanc pour voir avec le lycée Testud si cette piste est choisie.

- Bruno MOULIN prend la parole pour faire un compte rendu de la réunion du la révision du PLU avec les agriculteurs.

Le repérage des terrains et bâtiments agricoles va se poursuivre. Face aux interrogations de plusieurs agriculteurs sur le devenir des constructions en milieu rural, Mme VOLLE de la Chambre d'Agriculture a rappelé que les règlements et les lois étaient nationaux.

Les prochaines réunions à propos du PLU sont fixées au 8 octobre à 14 h et 6 novembre à 9 h.

- Madeleine CHABANOLLE indique que le Vernissage de l'exposition du Collectif des Créateurs se fera le 13 juillet à 19h dans le parc de la chapelle Claire-Joie.

- La Cérémonie du 14 juillet se tiendra le dimanche 15 juillet place Foch à 10 h en raison de l'absence des pompiers le 14 juillet, car invités par le Sénateur M. CIGIOTTI à Paris.

- Information à propos de la « CARTE VIP » gratuitement proposée par Aurec-sur-Loire pour bénéficier de 50% de réduction pour l'accès à la base de loisirs, piscine d'Aurec, camping, espace trail des gorges de la Loire et parking de base de loisirs.

Elle est destinée à tous les habitants majeurs de la Communauté de Commune Loire-Semène notamment.

Des fiches sont disponibles à la mairie.

Cette carte est valable pour 4 personnes en plus du détenteur de la carte.

- Une rencontre a eu lieu avec Mme Valérie MICHEL-MORREAUX, Directrice Départementale des Finances Publiques au Puy-en-Velay, à propos de la possibilité de transférer la Trésorerie dans les locaux de l'Office Notarial. Les projets seront présentés en octobre. Pour l'instant 2 scénarios sont possibles : soit du côté bâtiment où il y a le plus de vitres, soit la partie rehaussée du bâtiment.

Solange PEVEL demande quels sont les travaux à engager. Madeleine CHABANOLLE répond que nous verrons selon le scénario choisi.

- Emmanuel SALGADO nous informe que la Communauté de Communes a beaucoup acté à propos du Développement Durable lors de la séance du 10 juillet 2018 car le Conseil Communautaire a décidé de signer le marché pour la réhabilitation de la station d'épuration pour un montant de 2.2 millions. Subventions obtenues : 40 % de l'Agence de l'Eau et 15 % du Département de la Haute-Loire.

Bruno MOULIN : Il s'agit de la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux. Le projet a été lancé par le SIVOM ST DIDIER-LA SEAUVE il y a déjà pas mal d'années. Il y avait nécessité de remplacer les équipements devenus obsolètes tant sur le génie civil que sur l'électromécanique, la station fonctionnant de plus en plus mal. Cependant, il reste 1 122 000 € à la charge de la Communauté de Communes qui a pris la compétence au 1^{er} janvier 2018. La nouvelle station devrait être plus performante et à un moindre coût.

- Mireille SABATTIER parle de l'organisation en novembre 2017 de la visite du Musée des Confluences qui avait dû refuser des personnes par manque de place. Une seconde visite aura lieu le 19 juillet à 8 h 30 avec départ en covoiturage de St Didier.

- Le 11 juillet 2018, une troupe de théâtre lyonnaise se produit sous la halle à 21 h 15.

- Le programme des manifestations touristiques et culturelles de juillet et août est disponible au Point Info Tourisme.

- Georges MASSARDIER nous informe que le 18 juillet aura lieu une séance de cinéma de plein air sur la pêche en Haute-Loire suivie d'un débat animé par Antoine Lardon, Place des Dames.

- Mireille SABATTIER fait un point concernant le cinéma : des travaux ont eu lieu dans le couloir d'entrée. Des jeunes de St Didier et d'Aurec sur Loire ont réhabilité le couloir d'entrée (aspiration, nettoyage et peinture des murs et plafond pour mise en place des panneaux réalisés par le graffeur lors du Printemps des Couleurs). Le but étant de prévoir l'entrée dans le cinéma par ce couloir.

- Bruno MOULIN nous informe concernant le rapport annuel du SICTOM (compétence communautaire) : le tonnage des ordures ménagères récupérées est en baisse (de 7 906 en 2015 à 7 678 tonnes en 2016), donc il y a de moins en moins d'ordures ménagères récoltées mais malheureusement les prix de revient sont en hausse, car ce qui coûte cher est l'amortissement des alvéoles d'enfouissement, les alvéoles sont bientôt pleines. Il va falloir trouver une autre solution...

On va vers une augmentation du tarif de collecte.

A noter que le système de poubelles à puces évoqué par le passé a été abandonné car pas très cohérent.

D'autre part il y a de moins en moins de déchets organiques dans les poubelles (déchets de repas...), ceux-ci ne sont donc pas enfouis et par conséquent il y a de moins en moins de production de gaz (pratiquement plus ; la torchère est arrêtée). Lorsqu'on produisait du gaz, l'Etat fournissait une subvention en échange. La fin de la production de gaz a entraîné la fin de la subvention et du coût l'augmentation des charges du SICTOM. Ce qui est paradoxal car cela n'encourage pas au compostage des déchets alimentaires.

-Bruno MOULIN : A propos du Concours « CHERCHEZ LA DATE » : 18 dates à trouver sur les portes au dessus des maisons, un peu de partout sur des monuments... dont les photos sont dans les commerces avec bulletin de réponse, jusqu'au 24 août. Les lots seront offerts par la Commune et les commerçants.

- Bruno Moulin : concernant le fleurissement, le jury est passé le 10 juillet 2018. Ils ont bien apprécié les changements réalisés : mettre des vivaces, du minéral avec les fleurs et enlèvement de jardinières (une trentaine) qui servaient de variable d'ajustement du stationnement. Le problème actuel est donc le retour du stationnement gênant... à régler maintenant. Pour rappel, l'an dernier nous avons reçu un prix d'encouragement.

Bruno Moulin remercie Mathieu LIOGIER pour son investissement car il est la plupart du temps seul. C'est lui qui pense les réalisations, les massifs, les aménagements. Il a su prendre en compte les remarques du jury de l'an dernier.

- Bruno Moulin : la vente de la petite parcelle (sur l'ancien tènement POINAS) à M. MOUNIER pour la construction de son garage devrait être signée fin juillet. La construction garage suivra, puis nous pourrions aménager la friche. Dès que les travaux commenceront, nous commencerons à aménager au moins le sol pour avoir un meilleur visuel.

Sachant qu'en face de cet espace, se trouve la construction neuve des AUTOCARS DRIOT MASSON avec, 8 000 € de goudronnement financé par la Commune donc ce sera à terme un visuel très beau dans ce secteur.

-Solange PEVEL signale qu'avec le Collectif des Créateurs qui expose à la chapelle Claire-Joie, se pose la question de l'éclairage toute la journée alors que nous sommes en été. Bruno MOULIN, Madeleine CHABANOLLE et Edith PARADIS répondent que l'éclairage n'est pas très puissant et que c'est un besoin, car malgré la période estivale cela reste trop sombre.

Fin du Conseil Municipal à 21 h 05.

Madame le Maire,



M. CHABANOLLE.